



**COMMUNE DE SAINT-GRAVE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 30 janvier 2024**

**Procès-verbal**

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11 Votants : 14 Procurations : 3
--

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à vingt heures,**

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

**Etaient présents** : BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yves – LE BEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – POSSÉMÉ André

**Absents excusés** : AUTRAN Thierry - JÉHANNO Stéphane - PIQUET Joseline

**Absent non excusé** : NEVOUX Claude

**Pouvoir** : AUTRAN Thierry à DRUGEON Marie Christine - JÉHANNO Stéphane à GAUCHER Aline - PIQUET Joseline à BROHAN Paul

**Secrétaire de séance** : DRUGEON Marie Christine

◆◆◆◆◆◆◆◆

*Date d'affichage en mairie : le 3 février 2024*

*Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 3 février 2024*

◆◆◆◆◆◆◆◆

*Le Procès-verbal du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.*

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

Ordre du jour :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption du PV du 19 décembre 2023.</li> <li>- Subventions communales - extra communales.</li> <li>- Adhésion groupement commande « marché restauration ».</li> <li>- Convention Consultassur.</li> <li>- Dossier Aide alimentaire.</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul> |
|--|

◆◆◆◆◆◆◆◆

*Lors de la commission finances du 18 janvier dernier, les subventions ont été étudiées,*

**2024-01-01 Subvention OGEC/APEL – Ecole Sainte Magdeleine de Saint-Gravé**

Dans le cadre du Contrat d'association passé entre la commune et l'OGEC, le montant par enfant et par an est de 850 euros. Pour 2024 : 850 euros x 46 enfants = 39 100 euros.

Demande d'une subvention de 3 000,00 € pour la classe de mer

Avis favorable de la commission finances sur les montants demandés.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'OGEC la somme de 39 100 euros dans le cadre du contrat d'association et 3 000 euros pour la classe de mer.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

#### **2024-01-02 Subvention AEP**

Demande d'une subvention de 4 000,00 € pour la réfection du couloir et WC élémentaires.  
Avis favorable de la commission finances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'AEP la somme de 4 000 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

#### Associations communales

#### **2024-01-03 Subvention Société de chasse de Saint-Gravé**

Demande d'une subvention de 500,00 € par la Société de chasse.  
Proposition de la commission finances, 450 €.

Dans le cadre de la destruction des ragondins, demande de subvention de 230,00 € et Prime de 3,00 € par prise pour rétrocession aux piégeurs.

Avis favorable de la commission finances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la société de Chasse, la somme de 450 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la société de Chasse, la somme de 230 euros et 3 euros par prise de ragondins.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

#### **2024-01-04 Subvention association des Anciens Combattants de St Gravé**

Demande d'une subvention sans montant.

Proposition de la commission finances, 200 € (attente de justificatif).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association des Anciens Combattants, la somme de 200 euros. (Sous réserve d'attente des justificatifs)

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

#### **2024-01-05 Subvention association Sport et Nature de St Gravé**

Demande d'une subvention de 450,00 € (créneaux supplémentaires sur 2023/2024).

Avis favorable de la commission finances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association Sport et Nature, la somme de 450 euros.

*(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 1 Aline GAUCHER)*

#### **2024-01-06 Subvention association Club de l'Amitié de Saint-Gravé**

Demande d'une subvention de 1 000,00 € pour achat jeux et frigo.

Proposition de la commission finances, 550 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association Club de l'Amitié, la somme de 600 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-07 Subvention association « MAM Rêve d'enfant »**

Demande d'une subvention de 2 000,00 € pour l'achat de meubles adaptés.  
Proposition de la commission finances, 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accorder la somme de 2 000 euros débloqué en deux parties
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à MAM rêve d'enfant, la somme de 1 000 euros qui sera débloquée après le budget et le solde, soit 1 000 euros, sera débloqué sur justificatifs.

(Pour : 12 - contre : 2 (Paul BROHAN – Joseline PIQUET) - Abstention : 0)

**2024-01-08 Subvention association « Les Gravoches sont de sortis »**

Demande d'une subvention de 1 000,00 €.

Proposition de la commission finances, 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association « les Gravoches sont de sortis » la somme de 600 euros.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Subvention voyages**2024-01-09 Subvention voyages scolaires**

Reconduction de la subvention de 30,00 € pour les classes découvertes, à savoir un voyage par an et par enfant.

Avis favorable de la commission finances.

Pour info 3 demandes pour 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 30 euros par enfant et par an, sur justificatif.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Associations extra-communales**2024-01-10 Maison Familiale Rurale – Questembert**

Proposition de la commission finances, 50 € par personne et par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 50 euros par enfant et par an à l'établissement.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

**2024-01-11 CFA de Vannes**

Proposition de la commission finances, 50 € par personne et par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 50 euros par enfant et par an à l'établissement.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

**2024-01-12 Subvention association Harmonie fanfare de Malansac**

Demande d'une subvention de 200 €.

Proposition de la commission finances, 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Harmonie fanfare de Malansac la somme de 150 euros.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

**2024-01-13 Subvention Union Départementale des Sapeurs-Pompiers UDSP56**

Demande d'une subvention de 100 €.

Proposition de la commission finances, 50 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers UDSP56, la somme de 50 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-14 Subvention Chorale Ste Cécile**

Demande d'une subvention de 100 €. (attente de cerfa)

Proposition de la commission finances, 50 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Chorale Ste Cécile la somme de 50 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-15 Subvention Comité d'animation et de loisirs EHPAD de Rochefort en Terre**

Demande d'une subvention sans montant (attente de cerfa).

*(Reçu après la commission finances).*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Comité d'animation et de loisirs EHPAD de Rochefort en Terre la somme de 150 euros (5 personnes).

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-16 Subvention Arc en Ciel Gacilien**

Demande d'une subvention sans montant (attente de cerfa).

*(Reçu après la commission finances).*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Arc en Ciel Gacilien la somme de 25 euros (1 personne).

*(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 1 Yannick LE CARS)*

**2024-01-17 Subvention association des Accidentés de la vie – section de Rochefort-en-Terre**

Demande d'une subvention sans montant.

Proposition de la commission finances, 100 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Association des Accidentés de la vie, la somme de 100 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-18 Subvention « les donateurs de sang de St Jacut les Pins »**

Demande d'une subvention de 60 €.

Proposition de de la commission finances, 50 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux « Donneurs de sang de St Jacut les Pins » la somme de 50 euros.

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2024-01-19 Subvention Mozaick (migrants en situation régulière)**

Demande d'une subvention de 200 €.

Proposition de la commission finances, 150 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association « Mozaick » la somme de 150 euros.**

**(Pour : 11 - contre : 2 Paul BROHAN – Joseline PIQUET – Abstention : William LE BEDEFF)**

Cotisations**2024-01-20 Subvention ADMR**

Une demande de subvention sur la base de 4,50 € par habitant a été reçue en mairie, soit 3 375 euros (750 habitants).

Avis favorable de la commission finances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'ADMR la somme de 3 375 euros.**

**(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)**

**2024-01-21 Subvention Banque Alimentaire**

Une demande de subvention de 300 euros est demandée.

Une demande de cotisation de 85 euros est demandée.

Avis favorable de la commission finances.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Banque Alimentaire la somme de 300 euros,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Banque Alimentaire la cotisation de 85 euros.**

**(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)**

**2024-01-22 Adhésion groupement de commandes « marché restauration scolaire »  
Annexe 1**

Le marché de restauration scolaire arrivant à son terme au 31 août 2024, la commune a travaillé en collaboration avec la commune de Malansac, Caden, Pluherlin et Saint Marcel.

Suite à la délibération du Comité syndical validant la constitution de groupements de commandes en matière de **fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des écoles des communes concernées** entre les communes membres et le syndicat,

Il est proposé la passation d'une convention de groupement de commandes pour 2024 pour le marché indiqué ci-dessus, d'une durée de 3 ans plus un an supplémentaire.

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2024 à 2028).

Comme convenu, un groupe de travail a été établi auprès des communes afin de définir les besoins.

Le coordonnateur reste le syndicat (commune de Malansac).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles de la Commande Publique, seront pour l'ensemble des opérations :

\* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant) ;

\* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention ;  
\* par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune (clauses techniques et financières des marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants, ...)

- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement sera celle constitué par le groupe de travail, coordonnateur du groupement. Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu au sein des communes, DGS ...)

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- **d'autoriser l'adhésion de la commune de St Gravé au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, plus un an supplémentaire ;**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement comme annexé.**

*(Pour : 14 - contre : 0 Abstention : 0)*

### **2024-01-23 Convention Consultassur**

#### **Annexe 2**

Le marché des assurances arrive à échéance au 31 décembre 2024. Le marché 2025-2028 comprendra :

Responsabilité civile et risques annexes, la flotte automobile et les risques annexes et la protection juridique. Concernant les risques statutaires, nous avons rejoint le CDG (contrat groupe) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la GMF Assurances/GMF Vie.

Monsieur le Maire, présente la mission du cabinet Consultassur pour la préparation de l'audit et l'organisation de l'appel à concurrence sur le poste « Assurances », la préparation du dossier de consultation (actes d'engagement, CCTP, règlement de consultation). Le montant de la mission est de 1 000 euros HT. En 2020, le cabinet nous avait suivis pour un montant de 950 euros HT, le cabinet connaît le marché des assurances et peut négocier les contrats.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le cabinet Consultassur comme annexé à la délibération pour un montant de 1 000 euros.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

### **2024-01-24 Dossier Banque Alimentaire**

Deux dossiers ont été présentés à la commission Sociale du 29 janvier qui a pu étudier les dossiers.

Avis favorables aux deux dossiers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les deux dossiers pour lesquels la Commission Sociale a donné un avis favorable.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

#### **Questions diverses**

- Aline GAUCHER informe les membres que les remerciements ont été adressés auprès des partenaires dans le cadre du projet « Tisser graffer à St Gravé ». Un dossier peut

être relancé dans la continuité, souhait des enfants qui se sont investis. Il est demandé d'organiser un groupe de travail pour travailler sur le projet qui doit être envoyé impérativement avant le 11 mars 2024. L'ensemble du Conseil Municipal valide la continuité de ce projet. Un mail sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal pour créer ce groupe.

- Yves HUGUEL informe les membres que le projet « parcours santé » sera redéposé en février. (Non retenu en 2023).

- Dominique BONNE fait retours des problèmes rencontrés sur le réseau téléphonique... *Encore certains endroits sont privés de téléphones fixes. Yves HUGUEL a fait le nécessaire pour les personnes isolées afin qu'elles puissent bénéficier d'un mobile en dépannage.*

- Christine MANHÈS revient sur l'éclairage public, nous sommes restés environ 10 jours sans éclairage public sur la route de Rochefort en Terre, après avoir contacté la SADER. Il avait été proposé, lors d'un précédent conseil municipal, d'adhérer à Morbihan Énergies pour la maintenance du parc éclairage public... Le coût paraissait cher, mais le délai d'intervention était de 48 heures maximum... *Faut-il recontacter Morbihan Énergies ? Oui.*

- Christine MANHÈS informe les membres d'avoir reçu une personne, lieu-dit « la Prée », pour une mise à disposition d'une partie de terrain pour l'usage de passage de véhicule. Une convention sera proposée et validé lors d'un prochain conseil.

- Christine MANHÈS résume l'entretien de ce jour avec le CAUE, sur l'aménagement du centre bourg. Une prochaine commission voirie puis urbanisme va travailler sur le projet.

- Dominique BONNE a rencontré l'Etablissement Public Foncier aujourd'hui pour le projet de futur lotissement et le futur bâtiment « cantine, garderie, médiathèque ». Notre dossier doit être étudié par leurs services. Un portage peut être proposé sur une base de 7 ans sur le terrain du futur lotissement.

- Marie Christine DRUGEON demande pourquoi les caravanes sur la ruelle du Clos sont toujours là alors qu'il n'y a plus personne... *Monsieur le Maire répond qu'il n'en a pas eu connaissance, nous allons nous renseigner auprès du propriétaire.*

- Le courrier a-t-il été envoyé au propriétaire du chien agressif qui divague sur la route de la Bréhaudays... *Oui, un courrier a été adressé. Monsieur le Maire réédite ce qu'il a dit lors du dernier conseil : les personnes doivent aussi porter plainte. La gendarmerie avait été prévenue, mais aucune plainte n'avait été déposée. Un courrier à la personne concernée va être à nouveau fait cette semaine.*

- Paul BROHAN demande pourquoi la maison en bois sur la route de Malansac n'a pas busé son entrée en 12 mètres ? un camion a glissé dans le fossé ... *Réponse de Madame MANHÈS : il s'agit d'une départementale, la demande doit être faite entre le propriétaire et le Département.*

- Suite au courriel de Joseline PIQUET au sujet de l'association de chasse... *Nous précisons que nous n'avons pas reçu de courriel ni vu de membre de l'association avant la parution du bulletin. Il serait convenable de s'adresser à la mairie directement.*

Questions de l'assemblée

- Monsieur DUBOIS demande, suite aux nombreux vols de la fin d'année 2023, de pouvoir mettre des panneaux aux entrées de bourg « voisins vigilants »... *Monsieur le Maire répond qu'il se renseigne sur les moyens que la commune peut engager. Se renseigner auprès de Morbihan Énergies si possibilité de détecteur sur les lampadaires.*

**La séance est clôturée à 22h40  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2024\_01\_01 à 2024\_01\_24**

<p>Le Maire D. BONNE</p> 	<p>Le Secrétaire de Séance M.C. DRUGEON</p> 
--	---